

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)



Hôtel de Ville – 3, place du Four
☎ : 05-65-38-70-41 ✉ mairie@gramat.fr
www.gramat.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL 2023/282

**Retirant l'arrêté 2021/190 et valant
Permission de Voirie**

Rue Pierre de Coubertin pause du réseau Fibre
pour ALLIANCE Fibre en

Décembre 2021

Le Maire de la Commune de GRAMAT (Lot),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et 2, et L.2213-1 à 6,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.131-1, et R.131-1 à 11,

CONSIDÉRANT la demande présentée par Monsieur **MATHE Adrien, Société ORANGE**, à l'effet de régulariser le bénéficiaire de la Permission de Voirie accordée par l'arrêté 2021/190 du 9 novembre 2021,

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'arrêté 2021/190 du 9 novembre 2021 est retiré.

Article 2 – **Permission de Voirie a été accordée pour des travaux sur le réseau fibre, rue Pierre de Coubertin du 14 au 22 décembre 2021 dont le bénéficiaire final est : ALLIANCE THD RIP 471 Avenue du Causse, 12850 ONET LE CHATEAU**

Article 3 – Le présent arrêté sera affiché et publié. Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Directeur général des services de la ville de Gramat et le pétitionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

Fait à Gramat, le 14 décembre 2023,

Destinataires :

Pétitionnaire : 1
Gendarmerie : 1
Archives Mairie : 1

Le Maire,

Michel SYLVESTRE.